

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorier par intérim e, de la susdite municipalité, qu'il y aura session ordinaire du conseil municipal le 4 décembre 2017 à 20 heures au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur l'article 4.2.2.2 du règlement de lotissement no 365-2004 qui indique que la profondeur d'un emplacement partiellement desservi est fixée à 50 mètres minimum. La dérogation mineure vise à permettre le lotissement d'un emplacement ayant une profondeur de 45,72m.

Identification du site concerné :

Propriété de Monsieur Daniel Pelletier située au 980, rang Caron, à Hébertville.
Désignation cadastrale : Lot no 4 683 864 cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce seizième jour du mois de novembre deux mille DIX-SEPT.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 16 novembre 2017 entre 8 h et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^{ème} jour de novembre 2017.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim